

**1. Généralités :**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par la SASU MIR GALERIE auprès de ses clients professionnels et particuliers. Par « produits », il faut entendre tous les produits de miroiterie proposés par la SASU MIR GALERIE.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

2. Commandes :

Par « commande », il faut entendre tout bon de commande établi suivant les demandes formulées par le client portant sur les produits. Le client retournera le devis signé avec la mention « bon pour accord » à la SASU MIR GALERIE. Les commandes ne seront satisfaites qu'en fonction de nos capacités de production et d'approvisionnement des produits de base. Toute commande doit être confirmée par écrit et doit comporter toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge de celle-ci, le cas échéant un bon de commande interne sera envoyé afin qu'il soit dûment complété par le client. De ce fait, aucune contestation postérieure ne sera recevable. Nos devis sont valables un mois à dater de leur jour d'émission. Les commandes pourront être passées jusqu'à 11h chaque matin, sauf cas exceptionnel. Toute commande enregistrée ne pourra plus être modifiée ou annulée après un délai de 24 heures ouvrable, sous peine d'entraîner des frais.

3. Emballage et consigne :

Nos emballages sont uniquement conçus pour le transport de nos produits. Les chariots ou pupitres métalliques retournables laissés lors des livraisons chez nos clients seront consignés jusqu'à leur reprise. Les agréés à la disposition de nos clients doivent être stockés dans les règles de l'art pour éviter toute altération. Le client devra nous signaler la mise à disposition des chariots afin de permettre un enlèvement rapide. Pour les pupitres en bois, il ne sera pas nécessaire de les retourner.

4. Modalités de livraison :

Les ventes sont faites départ de notre atelier, aux dépôts de nos clients dans le cadre de nos tournées. Les fournitures expédiées par transporteurs voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient au destinataire de faire les réserves nécessaires auprès des transporteurs avant d'accepter la marchandise. Pour les marchandises enlevées dans notre atelier, nos clients sont responsables du chargement et des conditions de transport. Le client doit s'assurer de l'accessibilité du lieu de livraison et des moyens de déchargement adaptés (matériel adéquat, main d'œuvre qualifiée).

Toutes les livraisons se feront sur chariots consignés (600€ HT) ou palettes bois. Les chariots consignés seront à ramener à votre dépôt à la fin du chantier ou à celui du transporteur, si moins de trois chariots. Le matériel de conditionnement reste la propriété de la SASU MIR GALERIE et devra être restitué par le client sous un mois maximum, passé ce délai, nous nous réservons le droit de vous facturer les sommes mentionnées ci-dessus.

5. Délais :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et le verre étant un produit difficile à travailler, ne peuvent donner lieu à aucune revendication ou demande d'indemnisation quelconque.

6. Responsabilité :

Nos produits sont garantis dans les conditions prévues à l'article 1641 et suivants du Code civil. Tout défaut, vice apparent ou erreur de livraison doit être signalé(e) au plus tard 48 heures après la livraison ou avant la mise en œuvre du produit. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise pour modifier, retarder ou empêcher le règlement. Notre responsabilité en garantie s'arrête au strict remplacement du produit défectueux et ne peut donner lieu à aucune compensation ou indemnisation que ce soit.

Dans le cadre des garde-corps vitrés, MIR GALERIE n'ayant accès ni au chantier, ni au bureau de contrôle, il revient au client de s'assurer que le verre utilisé est bien en conformité avec la poussée exigée par le CSTB dans l'Avis Technique (selon la catégorie de bâtiment : A, B, C1, C2, C3, C4, C5 ou D). Pour prendre le cas de l'Avis Technique 2019 de Logli Massimo (2.1 / 16-1724_V3), toutes les normes concernant la miroiterie sont stipulées à la page 9 de l'avis technique.

En ce qui concerne les garde-corps tout vitrés prévus pour un usage en extérieur, MIR GALERIE et le CSTB recommandent de poser une main-courante pour protéger la tranche des verres exposée aux intempéries et éviter tout risque de délamination ou d'infiltration d'eau entre les verres feuilletés.

MIR GALERIE se décharge de toute responsabilité si l'épaisseur du verre utilisé n'est pas en conformité avec les normes ou si les verres se délaminent, car ils ne sont pas protégés par une main courante.

Le JPP post assemblage est la finition esthétiquement parfaite, mais contraint de recouper un verre trempé. Le client est conscient de cette finition et MIR GALERIE se décharge de toute responsabilité en cas de casse spontanée.

Les verres trempés qui ne sont pas soumis au traitement Heat Soak Test (HST) peuvent générer des casses spontanées. Il revient au client de choisir l'option HST au moment de la commande.

Pour les chantiers de garde-corps tout en verre clairs ou extra clairs avec LED intégrées, MIR GALERIE se décharge de toute responsabilité si la projection lumineuse révèle des possibles irrégularités sur le film intérieur ou micro-défauts du verre.

MIR GALERIE décline toute responsabilité en cas de désalignement des bords des verres trempés feuilletés en conformité aux normes en vigueur. Il est précisé que ces derniers sont soumis à une tolérance de décalage maximal de 3,5 mm entre les verres.

7. Réception :

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité de la marchandise livrée par rapport au produit commandé indiqué sur le bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit sur le bon de livraison et confirmées par mail dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la marchandise. Il appartiendra au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés (photos, etc).

Il devra laisser à la SASU MIR GALERIE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

8. Retour :

Le retour des produits ne sera possible que si la SASU MIR GALERIE a validé la non-conformité des marchandises par le biais d'une expertise. Toute commande retournée sans l'accord de la SASU MIR GALERIE sera tenue à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le retour des marchandises s'effectue aux frais du client et dans leur emballage d'origine. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par la SASU MIR GALERIE dans les conditions prévues ci-dessus, le client pourra obtenir le remplacement, le remboursement ou la remise en l'état des produits, au choix de la SASU MIR GALERIE, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

9. Paiement :

Nos prix s'entendent toujours pour paiement comptant, sauf conditions particulières mentionnées par nos soins. Toutes les traites à l'acceptation doivent nous être retournées au plus tard dans les huit jours suivants leur réception. Des intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sont exigibles à compter de l'échéance de nos factures. Le client ne saurait se dégager de son obligation de paiement en renonçant à l'exécution de la commande dès lors que celle-ci a été acceptée et où en ne retirant pas sa commande dans le délai convenu.

10. Réserve de propriété :

En cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix de la commande MIR GALERIE se réserve, jusqu'à complet paiement, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits.

11. Juridiction :

Pour tous nos clients, tout litige ou contestation quel qu'en soit l'objet, seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Société MIR GALERIE

Merci d'apposer la mention « Lu et approuvé »

Date - Tampon - Signature du représentant